

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

**N° 11 – RESSOURCES
HUMAINES**

**Créations,
suppressions et
modification de postes**

Rapporteur

Mme Arribas -Olano,
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 11– RESSOURCES HUMAINES

Créations, suppressions et modification de postes

M. Arribas-Olano, adjoint, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer, modifier et supprimer les emplois suivants :

I) Créations d'emplois permanents

- Au 01/07/2023, 1 emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent filets anti-pollution sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Au 01/10/2023, 2 emplois permanents à temps complet d'Agent de Surveillance de la Voie Publique sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ces emplois pourront être occupés soit par le recrutement d'un fonctionnaire soit par un contractuel en référence à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique (vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) suivant les profils sélectionnés. En cas de recrutement d'un contractuel, le traitement indiciaire correspondra à l'indice majoré du 1^{er} échelon du grade correspondant.

II) Modification d'emploi permanent

- Au 01/08/2023, modification de l'emploi permanent à temps complet d'instructeur des Autorisations du Droit des Sols (ADS) sur le grade d'agent de maîtrise principal. L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoint administratif, d'adjoint technique, d'agent de maîtrise, de technicien et de rédacteur.

III) Créations d'emplois non permanents

- 6 emplois d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), en CDD à temps non complet (entre 4h et 14h par semaine en fonction des besoins qui seront formulés à la prochaine rentrée scolaire) pour l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon (échelle C1 de rémunération en vigueur).
- 3 emplois de contractuel à temps complet à la Direction de la petite enfance, affaires scolaires et jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024 pour des emplois d'agent polyvalent des écoles et bâtiments communaux dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon (échelle C1 de rémunération en vigueur).
- 2 emplois d'animateur tamborrada à temps non complet (8h par semaine) à la Direction de la petite enfance, affaires scolaires et jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités.
- 1 emploi d'intervenant en anglais à temps non complet (3h par semaine pendant la période

scolaire) à l'école du centre à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités.

- 1 emploi d'assistant archivage à temps non complet (6h par semaine) au sein du service des archives communales à compter du 01/08/2023 jusqu'au 31/07/2024 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités.

IV) Suppressions d'emplois permanents

- Au 01/07/2023, 1 emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent en espaces verts sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Au 01/07/2023, 1 emploi permanent à temps complet d'agent de propreté sur le grade d'agent de maitrise.

Les crédits suffisants ont été prévus au budget 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les créations, modification et suppressions de postes visées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 04 avril 2023,
- approuve les créations, modification et suppressions de postes visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Rigouën

